



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E141036

VALABLE JUSQU'AU 07/04/2026

ÉDITÉ LE 17/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 2 440

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 338160328

Siret : 338 160 328 00039

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 81 11563

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 4550150304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 4550150304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SARL SCOLARI

283 ZA LA BOUBOUTIERE
38960 SAINT-AUPRE

Téléphone : 06 70 41 96 96

Portable :

Site Internet :

E-mail : scolari.charpente@gmail.com

Fax :

Responsabilité légale :

SCOLARI FLORIAN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / BISANCON IVAN GÉRANT(E)
NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/02/2025
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2024
3132 PROB	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	14/11/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	14/11/2024
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	14/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	08/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/04/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	18/11/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/04/2021
o Isolation des combles perdus	08/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.